

## TD n°04 : Axe 03 (suite)

### 2. L'esclavage (depuis l'antiquité jusqu'à nos jours)

**Définition de l'esclavage :** l'esclavage est une institution sociale établie par la loi et la coutume, la plus contraignante des formes de servitude humaine.

#### Caractéristiques de l'esclavage :

- Le travail par la force et sans rémunération.
- La personne est considérée comme la propriété d'une autre personne.
- Les esclaves font partie des biens matériels et des instruments fonctionnels.
- L'esclave pouvait être « acheté », « vendu », « négocié », « offert en cadeau » ou mis en gage pour une dette.
- Ce dernier n'avait pas le droit de refuser ni d'émettre la moindre objection.
- Le maître avait le droit de vie et de mort sur son esclave.
- Le propriétaire avait le droit de battre ses esclaves sans que personne ne s'en mêle.
- Etc....

L'institution de l'esclavage remonte à l'Antiquité, au moment où les sociétés commençaient à s'organiser. Cette institution subsistait dans tout le bassin méditerranéen à savoir dans les trois plus grandes civilisations antiques de notre histoire :

#### I- L'esclavage dans l'Antiquité :

##### 1. L'esclavage dans l'Égypte ancienne :

###### *Les serviteurs et les esclaves :*

Ils s'occupent des maisons et des domaines. Seuls les premiers sont libres. Les seconds proviennent des peuples vaincus. Les plus capables peuvent être affranchis.

Même des Égyptiens peuvent devenir esclaves. Il s'agit de condamnés à la suite d'un délit pour lequel l'esclavage est le châtement. Les crimes les plus importants sont sévèrement punis comme le travail forcé dans les mines d'or de [Nubie](#).

La majorité des esclaves proviennent de l'étranger : ce sont **des prisonniers de guerre**. Dans le cas des prisonniers de guerre, ceux-ci n'appartiennent pas à celui qui les a pris, mais sont la propriété du **pharaon**. C'est surtout pendant le [Nouvel Empire](#) que les guerres continuelles approvisionnent le « marché » des esclaves.

## 2. L'esclavage dans la Grèce antique :

### *Les esclaves dans la société athénienne :*

Les **esclaves** sont, dans cette société, les plus nombreux, indispensables à la vie économique, sociale et familiale. Ils permettent aux citoyens de se consacrer à la politique.

A l'origine, prisonniers de guerre vaincus ou achetés, ils ne sont pas plus que leurs descendants, considérés comme des hommes. Il n'en ont que l'apparence. Etres inférieures, instruments de travail, leur « énergie », au sens économique du terme, est utilisée dans les mines, les carrières et les travaux agricoles. Ils servent aussi à l'entretien et à la surveillance de la cité. Dans les familles, ils assument tous les travaux domestiques et, comme « pédagogues », accompagnent et surveillent les enfants.

S'ils parviennent à économiser un peu d'argent, ils peuvent racheter leur liberté et deviennent alors des hommes libres ou « affranchis ».



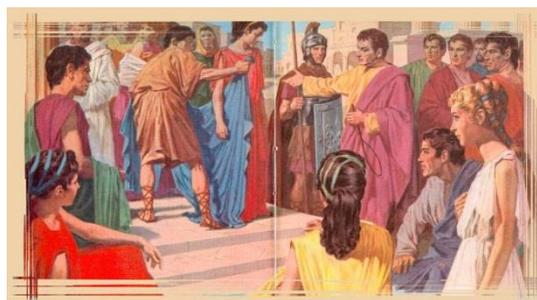
## 3. L'esclavage dans la Rome antique :

### *Les esclaves dans la société romaine :*

Les esclaves sont devenus de plus en plus nombreux après les guerres de conquête. « Capital productif de travail », ils peuvent être plusieurs milliers dépendant d'un même maître. A la campagne ou à la ville, ils exerçaient mille activités, mille métiers. Ils pouvaient être cédés, vendus, détruits – et se révoltèrent, en vain, bien souvent.

Parfois affranchis en raison de leurs bons services, ils devenaient alors des « clients » de leurs maîtres.

La morale chrétienne permit plus tard d'adoucir leur sort.



## II – L’esclavage au Moyen-Age :

Avec l’avènement du christianisme, l’ancienne institution de l’esclavage fut remplacée par un système de servitude moins contraignant : celui du *servage*.

### Définition du servage :

Institution sociale qui s’est développée au cours du Moyen-Age en Europe occidentale puis en Russie. Cette dernière est très différente de l’esclavage dans les civilisations antiques.

En effet, les serfs (nouveau terme pour désigner des esclaves au Moyen-Age) sont de pauvres paysans qui dépendent d’un seigneur féodal.

### Caractéristiques du servage :

Le serf n’avait pas le droit de s’éloigner du domaine de son maître.

Le seigneur avait l’obligation de protéger ses serfs.

Ces derniers doivent avoir la permission de leur seigneur s’ils veulent marier leur fille vers un autre village.

Ils doivent payer des taxes lors de l’utilisation du moulin pour faire le pain.



*Représentation de serfs au Moyen-Âge*

### III – L’esclavage à l’époque moderne :

Avec la découverte du continent américain en 1453 par Christophe Colomb, la conquête du nouveau monde par les espagnols s’enclencha.

C’est ainsi que les peuples indigènes tels que les aztèques et les incas furent réduits en esclavage par les conquistadors espagnols au XV<sup>e</sup> siècle. Cependant, les épidémies de variole et le travail arasant dans les mines eurent raison de ces peuples amérindiens et conduisit presque à leur extinction.

Les colons espagnols n’eurent d’autres choix que d’importer des esclaves africains jusqu’en Amérique latine afin qu’ils renouvellent la main d’œuvre dans les mines et dans les plantations de sucre et de cacao.

Le Portugal fut le premier pays à inauguré le commerce des esclaves noirs et ce depuis 1444. Ce dernier avait le monopole du trafic jusqu’au XVI<sup>e</sup> siècle.

L’Espagne vint bientôt se joindre à ce trafic.

On appelait les marchands d’esclaves noirs des **négriers**.

Après le Portugal, l’Angleterre a le monopole du trafic d’esclaves vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Vinrent ensuite la France, la Hollande, le Danemark et les colonies américaines (surtout la Nouvelle-Orléans) en Virginie.

Aux Etats-Unis, au nord, les esclaves étaient utilisés comme domestiques ou dans le commerce.

Dans les états du centre, ils étaient utilisés beaucoup plus dans l’agriculture.

Au Sud, ces pauvres âmes étaient exploitées dans les plantations de coton en Virginie.

Dès l’indépendance américaine, les esclaves de la Nouvelle-Orléans furent exploités et traités comme de vrais esclaves (au sens propre du terme).

Ces derniers n’avaient presque aucun droit et leur propriétaire ne tenait pas ses engagements envers eux la plupart du temps. De plus, les femmes nègres étaient souvent sujettes aux viols et aux abus de leur maître et engendrèrent des bâtards (enfants issus d’une union entre une femme noire et un homme blanc).

Les esclaves furent sujets à plusieurs types de tortures inhumaines telles que la mutilation, les coups de fouet, les brûlures, l’enchaînement ou encore le meurtre...etc.

Entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, on estime le nombre de noirs déportés dans le Nouveau Monde par les Européens de 12 à 15 millions.

Ces derniers furent parqués dans les cargos comme du bétail et plusieurs d’entre eux succombaient durant les voyages en mer de forte fièvre.

### IV - Abolition de l’esclavage :

Le premier pays à avoir aboli l’esclavage fut le Danemark en 1792.

Le pays à avoir aboli tardivement l’esclavage est le Brésil en 1888.

Avec Robespierre, un décret fut voté pour abolir l’esclavage durant la Constitution de 1794 (pendant la Révolution française).

Les esclaves français se virent libérés grâce à la convention du 27 avril 1848, durant la seconde république. Celui qui a créé ce miracle s'appelait **Victor Schœlcher**, homme politique français et journaliste, élu député par la Martinique le 9 août 1848 puis par Guadeloupe, le 22 août de la même année.

Il sera réélu par la Martinique en 1871 après la chute du Second Empire.

Malgré le fait qu'il soit un abolitionniste, Victor Schœlcher soutient la colonisation, ce qui fait de lui un partisan du Colonialisme au même titre que **Jules Ferry**.

## **V – L'esclavage au XXe siècle :**

Une convention internationale fut votée en 1926 par la société des Nations. Cette dernière abolissait l'esclavage sous toutes ses formes.

Le projet abolitionniste n'est abouti qu'après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 par les Nations unies.

Malgré la quasi disparition de l'esclavage au XXe siècle, une commission des Nations unies ont découvert, après avoir menés une enquête, qu'un grand nombre d'individus étaient soumis à des formes de servitude semblables à l'esclavage.

### **Caractéristiques et formes de l'esclavage au XXe siècle :**

-Travail journalier.

-Différents mauvais traitements envers les enfants adoptés et envers les femmes mariées contre leur gré.

-Le dossier de l'esclavage ne cesse de réapparaître même aujourd'hui car malgré toutes les conventions qui ont été signées et votées par les Nations unies, un grand nombre de personnes dans le monde en cours de développement souffrent de servitude contre un maigre salaire.

Autres formes de l'esclavage en France au XIXe siècle :

Une fois le chantier du chemin de fer achevé, le service ferroviaire débuta. Dès l'ors, commença la quête de l'or noir (le charbon).

Le charbon n'étant pas très répandu au Nord de la France, les mines de charbon du sud furent exploitées durant presque la majorité du XIXe siècle.

Extraire le charbon des profondeurs de la terre n'est pas chose aisée. C'est un travail confié uniquement à une catégorie d'ouvriers que l'on surnommait « mineurs », car ils travaillent dans la mine.

Des milliers d'ouvriers furent recrutés pour travailler dans les mines du sud de la France. C'est à ce moment-là qu'est né ce que l'on appellera plus tard, « l'esclavage moderne ».

**Définition de l'esclavage moderne :** toute action visant à maintenir en servitude de pauvres gens (classe ouvrière) en les exploitant, en leur imposant des conditions de travail inhumains en échange d'un maigre salaire, à peine suffisant pour se nourrir, se vêtir...etc. Les enfants, qui ne sont pas censés travailler dans la mine, participent aux durs labeurs à partir de l'âge de 10 ans pour soutenir leurs parents.

Les mineurs ont le droit à une instruction religieuse.

Les mineurs vivent tous dans des conditions déplorables surtout car ils vivent tous dans des logements communs.

Faire travailler des enfants aussi jeunes dans les mines est considéré aux yeux de la loi au XXe siècle comme un crime contre l'humanité.

Une organisation internationale appelée [UNICEF](#) vit le jour dans la seconde moitié du XXe siècle pour protéger les droits de l'enfant dans le monde entier.